



## **Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal** **en date du 2 Décembre 2022**

**Président de séance** : Mr BESANÇON Laurent, Maire

**Conseillers présents** : (9) : Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre, DUPAS Jean Pierre, MOUREZ Jean Christophe, Mmes GRILLOT Isabelle et JEANDOT Julie.

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

**Conseillers excusés** (2) : Mrs DANJEAN Pierre et GENTAS Dominique.

**Pouvoir** (0) : Aucun

**Votants** : 9

**Secrétaire de séance** : Mr DUC Pierre

**Début de séance** : 18 h 30

---

\* Le procès-verbal du Conseil Municipal (CM) du 21 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des élus. Mrs le Maire et le Secrétaire signent le registre et archivent le procès-verbal.

1 – **Délibération** : Validation durée bail agricole Villet :

Mr le Maire informe le Conseil que le droit du fermage a évolué, celui-ci ne peut pas déroger aux 9 ans, et la clause de revoyure de 7 ans comme délibérée au dernier Conseil ne peut être retenue.

- Les élus votent et autorisent à l'unanimité Mr le Maire, à annuler la dernière délibération concernant la validation de la durée du bail agricole de Mr Villet qui mentionnait une période de 7 ans.
- Les élus votent et autorisent à l'unanimité Mr le Maire, à signer un nouveau bail avec Mr Villet pour une période de 9 ans.

2- **Délibération** : Atribus : demande de subvention :

Concernant le devis de la société Comat-Vallo, une subvention de 25 % du Département après demande devrait être accordée, le reste à charge pour la Commune serait de 1780 €. La TVA de 20 % sera récupérée en 2024.

- Les élus votent et autorisent à l'unanimité Mr le Maire, de faire appel à la société Comat-Vallo pour un atribus en bois.
- Les élus votent et autorisent à l'unanimité Mr le Maire, à demander une subvention de 25 % au Département.

3- Délibération : Remplacement volets bois appartement communal. Demande de subvention :  
Mr le Maire nous présente le devis pour le remplacement des volets bois de l'appartement communal, pour une somme de 1462 €. Une subvention DETR peut être accordée à hauteur de 30 %.  
- Les élus votent et autorisent à l'unanimité Mr le Maire, à demander la subvention DETR de 30 %.

4- Délibération : Étude de devis pour l'implantation de réservoir(s) incendie et demande de subventions :

Mr le Maire nous présente les devis pour l'implantation de citernes avec pose de grillage à Blois sur Seille et au Chaumois Boivin dans le cadre du plan de défense incendie.

Une subvention de 30 % de l'État et de 33 % du Département devraient être accordées après demande.

- Les élus votent et autorisent Mr le Maire, à faire appel à la société Outhier pour entreprendre les travaux de mise en sécurité de la protection incendie à Blois sur Seille et au Chaumois Boivin.

- Les élus votent pour l'installation de deux citernes avec pose de grillage, à Blois sur Seille sur l'ancien terrain de tennis de Mr Barry et au Chaumois Boivin sur le terrain communal : 8 votes pour et une abstention.

5- Délibération : Cimetière. Reprise de sépultures et création d'un ossuaire avec demande de subvention :

Mr le Maire informe le Conseil de la reprise à venir de trois sépultures après accord d'abandon des familles.

La loi impose à la Commune d'avoir un ossuaire qui réponde aux normes légales. Celui-ci sera placé sous l'escalier accédant au clocher.

- Les élus votent et acceptent à l'unanimité la création d'un ossuaire.

Mr le Maire présente des devis de travaux pour l'installation de cet ossuaire. Une subvention DETR de 30 % devrait être accordée après demande.

- Les élus votent et autorisent à l'unanimité Mr le Maire, à faire appel à la société Berthozat pour les travaux, pour une somme de 3756 €.

6- Délibération : Rapport de la CLECT 2021 (CCBHS), dont financement du SDIS (2023) :

La Communauté de Communes Bresse Haute Seille a pris la compétence du financement de la défense incendie.

- Les élus votent et acceptent à l'unanimité, la cotisation pour le SDIS d'une valeur de 2274 € pour l'année 2022.

Une majoration de 48% a été voté par le Département pour 2023, soit 37,18€ par habitant.

- Validation pour redonner à Passenans son stade : les élus votent pour à l'unanimité.

- Validation pour redonner à Hauteroche son stade : les élus votent pour à l'unanimité.

- Approbation du rapport de la CLECT présenté par Mr le Maire : 2 abstentions et 5 contre  
Mme Jeandot Julie et Mr Chambard Denis n'ont pas participé aux votes, ayant du s'absenter.

7- Délibération : Transfert de compétence planification de l'urbanisme avec élaboration d'un PLUI (CCBHS) :

Mr le Maire rappelle que la commune est en RNU, Régime National d'Urbanisme : l'État est décisionnaire, le Maire n'a qu'un avis à donner.

- Les élus votent et autorisent à l'unanimité Mr le Maire, à adhérer au PLUI avec la CCBHS, à compter de 2023.

8- Délibération : achèvement des travaux de voirie chemin des Exterpois.

M. le Maire présente le devis de l'entreprise METROT pour la création d'un regard avec grille en fonte pour terminer la mise en sécurité de la voie. Ce projet est subventionnable à hauteur de 30% (DETR).

Les élus à l'unanimité des présents acceptent le devis et autorisent M. le Maire a demander la subvention en conséquence.

9- Renouvellement adhésion Office de Tourisme Jurabsolu :

Mr le Maire propose au Conseil de ré-adhérer à l'Office de Tourisme Jurabsolu pour 2023, pour 30€ annuel.

- Les élus votent et autorisent à l'unanimité Mr le Maire, à ré-adhérer à l'Office de Tourisme Jurabsolu pour 2023.

10- Commission CCBHS : informations des délégués :

Mr Duc rapporte au Conseil le compte-rendu de la Commission Aménagement du territoire, en date du 26 octobre 2022.

10- Questions diverses :

L'installation du sapin de Noël sur la place de Blois sur Seille aura lieu le mardi 13 décembre. Il sera illuminé le soir entre 17h et 23h.

Fin de séance : 21h.

Mr DUC Pierre

Mr BESANÇON Laurent

Secrétaire

Maire